



**EDK | CDIP | CDPE | CDEP |**

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren  
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique  
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione  
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Berne, le 19 août 2011  
403/46/2011 Sa

Monsieur  
Marco Adamina et co-signataires  
Pädagogische Hochschule Bern, IVP  
Brückenstrasse 73  
3005 Berne

## **Votre lettre concernant la didactique des disciplines en Suisse**

Monsieur,  
Mesdames, Messieurs,

Revenant sur notre accusé de réception du 18 avril 2011, trois échéances majeures pour le projet de didactique des disciplines étant dans l'intervalle intervenues, nous souhaiterions répondre de façon détaillée à votre lettre du 15 avril 2011 et réagir aux propositions qu'elle contient.

Depuis avril 2011 en effet, le Comité de la CDIP s'est premièrement penché attentivement sur divers points relatifs à la formation des enseignantes et enseignants et a notamment rediscuté de la question de la didactique des disciplines. Puis les soussignés ont participé à une rencontre avec les membres de la COHEP, rencontre dont la didactique des disciplines était l'un des thèmes principaux. Enfin, la Conférence universitaire suisse a décidé d'apporter un soutien financier à l'institutionnalisation de la didactique des disciplines en Suisse.

Votre lettre, que vous êtes si nombreux à avoir signée, montre que la formation suisse des enseignantes et enseignants dispose déjà d'une communauté importante dans le domaine de la didactique des disciplines. Notre Conférence a fait l'expérience qu'elle pouvait se fonder sur les compétences de cette communauté lorsque, dans le contexte d'HarmoS, elle a fait établir les compétences fondamentales des élèves pour quatre disciplines (mathématiques, sciences naturelles, langue de scolarisation et langues étrangères). Et l'on peut considérer que ce projet a bien abouti puisque la CDIP vient d'adopter les objectifs nationaux de formation – une grande étape sur la voie de l'harmonisation de la scolarité obligatoire. Nous sommes convaincus que le travail réalisé par les consortiums dans le cadre de ce projet à grande échelle a contribué de manière essentielle à l'établissement et au développement de la didactique des disciplines en tant que science au sein des hautes écoles.

Cette satisfaction ne doit toutefois pas faire oublier que la Suisse a encore un retard considérable à combler dans ce domaine et que l'établissement de la didactique des disciplines en tant que science n'est de loin pas aussi avancé qu'il le devrait.

Comme vous, nous sommes d'avis qu'une didactique des disciplines de haut niveau, fondée sur la recherche et axée sur la pratique est un pilier essentiel d'un enseignement de qualité. Si l'on veut qu'elle puisse déployer tous ses effets dans l'enseignement scolaire, elle doit être développée en priorité là où la formation des enseignantes et enseignants a son principal ancrage institutionnel en Suisse: dans les hautes écoles pédagogiques. La CDIP souhaite avec force que la recherche dans ce domaine soit d'une part établie pour tous les degrés scolaires et, d'autre part, que les hautes écoles puissent disposer d'une relève scientifique formée de façon appropriée pour la recherche et l'enseignement en didactique des disciplines.

**Generalsekretariat | Secrétariat général**

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, [www.edk.ch](http://www.edk.ch), [edk@edk.ch](mailto:edk@edk.ch)

**IDES** Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, [ides@edk.ch](mailto:ides@edk.ch)

Depuis des années, l'institutionnalisation de la didactique des disciplines figure au programme de travail de la CDIP:

*7.3 Mise en place de centres de didactique des disciplines. Finalité: créer un cadre permettant de couvrir les besoins en personnel scientifique dans le domaine de la didactique des disciplines pour promouvoir la qualité de l'enseignement dans les écoles. Programme: soutenir le développement de la formation des enseignantes et enseignants à travers la mise en place de centres de didactique des disciplines et promouvoir la recherche en didactique disciplinaire.*

Soyez assurés que nous déployons tous nos efforts depuis des années pour promouvoir l'établissement de la didactique des disciplines en tant que science et pour coordonner ce processus au niveau suisse. Mais cette coordination, ne l'oublions pas, a ses limites puisqu'en fin de compte ce sont les hautes écoles et leurs autorités responsables qui doivent pourvoir à la réalisation des objectifs.

Au cours de ces deux dernières décennies, la situation relative à la didactique des disciplines a été analysée à plusieurs reprises – à un rythme croissant depuis la création des hautes écoles pédagogiques. Le dossier de la CDIP 15A (1990), intitulé *Formation et perfectionnement des maîtres de didactique*, ne représente que la première étape de toute une série d'enquêtes, d'études et de concepts sur cette thématique. Les lacunes et les mesures à prendre nous paraissent ainsi suffisamment attestées. Nous ne souhaitons donc pas pour l'instant entreprendre de nouvelles études ou de nouvelles revues par les pairs, afin de ne plus perdre de temps. Nous n'en sommes plus à vouloir dresser un état des lieux, mais bien plutôt à faire pression pour que les hautes écoles universitaires et pédagogiques passent à l'action et que l'on parvienne à des résultats tangibles. C'est pourquoi il nous semble logique de nous concentrer sur les champs d'action suivants:

- *Réalisation du programme de doctorat en didactique des disciplines*: la CDIP a pris l'initiative et obtenu que la Conférence universitaire suisse finance un programme de doctorat en didactique des disciplines en y consacrant des fonds fédéraux liés à des projets. Ce programme est basé sur le concept élaboré par la CRUS et la COHEP. La demande d'inclure la COHEP de façon appropriée a été entendue.
- *Filières de master en didactique des disciplines*: les hautes écoles pédagogiques et les universités ont mis sur pied en coopération de premières filières de master en didactique des disciplines. Nous avons créé les bases nécessaires à leur cofinancement à travers l'accord intercantonal de libre circulation (l'AHES) et nous nous engagerons pour qu'elles aient droit aux contributions malgré un faible nombre d'étudiants.

L'habilitation à délivrer des doctorats est pour l'instant l'apanage des universités. On commencera donc par épuiser les possibilités de coopération entre les différents types de hautes écoles. Nous comprenons bien que les conditions structurelles de la qualification de la relève scientifique dans les HEP exigent des hautes écoles une forte disponibilité à coopérer, car les compétences des hautes écoles pédagogiques et des universités sont complémentaires et indispensables les unes comme les autres à la didactique des disciplines. Nous pouvons néanmoins constater qu'après plusieurs années, la collaboration entre la COHEP et la CRUS porte ses premiers fruits en dépit de nombreux revers, sachant bien qu'il faudra poursuivre le dialogue avec la même intensité. Nous avons par conséquent suggéré d'organiser, de pair avec la COHEP et avec la Société suisse pour la formation des enseignantes et des enseignants, une conférence de travail avec vous, les didacticiennes et didacticiens des disciplines. Nous escomptons ainsi pouvoir rendre visible le travail réalisé, permettre un échange entre les divers acteurs et contribuer à l'émergence du réseau que vous appelez de vos vœux. Des membres de la CDIP se joindront à cette journée de travail qui est prévue pour l'hiver 2012/2013; la COHEP et la SSFE en assureront l'organisation.

Nous vous prions de bien vouloir continuer à apporter votre soutien à l'établissement de la didactique des disciplines en tant que science. Car à travers les efforts que nous déployons, nous poursuivons tous la même finalité: une formation d'un haut niveau de qualité pour les enseignantes et enseignants et, grâce à cela, un enseignement de qualité.

Veillez croire, Monsieur, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Conférence suisse des directeurs  
cantonaux de l'instruction publique**



Isabelle Chassot, conseillère d'Etat  
Présidente



Hans Ambühl  
Secrétaire général

Copie:

- Membres de la CDIP
- M. Mauro dell'Ambrogio, secrétaire d'Etat
- M. François Gingins, HEP VD
- M. Peter Labudde, PH FHNW
- COHEP
- CRUS